PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 28 septembre 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15382

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

7.18 Demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux immobilisations 2025-2028.

7.19 Nomination d'un régisseur – Aréna par intérim pour le Service des loisirs et de la culture.

7.20 Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture.

7.21 Embauche d'un chef de Division – Relations de travail et développement organisationnel pour le Service des ressources humaines.

7.22 Attribution du contrat pour la réparation de la boîte d'engrenages du T-Bar #2 du centre de ski Saint-Georges.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15383

Séance ordinaire du 14 septembre 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15384

Adoption du second projet de Règlement numéro 986-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2^{e} Avenue au nord de la 112^{e} Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 986-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2^{e} Avenue au nord de la 112^{e} Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 988-2026 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Georges**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15385

Adoption du Règlement numéro 985-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 14 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 985-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales comportant 12 logements dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 985-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15386

Adoption du Règlement numéro 987-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 987-2026 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 987-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15387

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, trésorier et directeur du Service des finances en date du 17 septembre 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 141 785,16 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 141 785,16 $ couvrant la période du 4 septembre 2026 au 17 septembre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15388

Attribution du contrat pour des travaux électriques au centre de ski Saint-Georges

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.	37 700,53 $
G & L ELECTRIQUE INC.	40 449,74 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de G & L ELECTRIQUE INC. est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de G & L ELECTRIQUE INC. non conforme.

QUE ce conseil attribue à **RENAULD BOURQUE ÉLECTRIQUE INC.** le contrat **pour des travaux électriques au centre de ski Saint-Georges** pour un montant total de **37 700,53 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15389

Attribution du contrat pour le prolongement de la 40^{e} Rue (parc industriel – secteur ouest)

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	3 028 479,44 $
GIROUX & LESSARD LIMITÉE	3 197 705,41 $
T.G.C. INC.	3 940 000,00 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **R.J. DUTIL & FRÈRES INC.** le contrat **pour le prolongement de la 40^{e} Rue (parc industriel – secteur ouest)**, pour un montant total de **3 028 479,44$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé des grands projets (Règlement numéro 802-2021) comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15390

Attribution du contrat pour la construction du stationnement P-8 au terrain synthétique de soccer

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GIROUX & LESSARD LIMITÉE	267 275,09 $
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	332 883,67 $
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	346 991,70 $
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	390 884,53 $
CONRAD GIROUX INC.	464 770,82 $
EXCAVATIONS GAGNON ET FRÈRES INC.	532 900,00 $
9060-1535 QUÉBEC INC. / A.D. ROY	630 063,00 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX & LESSARD LIMITÉE;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **GIROUX & LESSARD LIMITÉE** le contrat **pour la construction du stationnement P-8 au terrain synthétique de soccer**, pour un montant total de **267 275,09 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE la somme de 133 637,55 $ soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

QUE la somme de 133 637,54 $ soit facturée au Cégep Beauce-Appalaches.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15391

Versement d'une aide financière à Beauce Art : L'International de sculptures pour l'année 2027

ATTENDU : la demande d'aide financière de Beauce Art : L'International de sculptures pour l'année 2027;

ATTENDU : les objectifs de l'organisme présentés pour l'année 2027;

ATTENDU : que le développement de la culture, par le biais de Beauce-Art : L'International de sculptures répond aux orientations de la politique culturelle à venir;

ATTENDU : que la visibilité du musée à ciel ouvert est un atout pour la région;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales* ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde à Beauce Art : L'International de sculptures une aide financière de 120 000 $, incluant toutes les taxes, si applicables, pour l'année 2027, afin de soutenir le développement de son offre culturelle et de contribuer notamment au rayonnement du parcours muséal à ciel ouvert.

QUE la somme de 120 000 $, incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15392

Versement d'une aide financière au Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2027

ATTENDU : la demande d'aide financière du Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2027 ;

ATTENDU : que les activités organisées par le Comité des Fêtes de Saint-Georges en 2027 seront accessibles gratuitement à la population;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 125 000 $, plus toutes les taxes applicables, au Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités pour l'année 2027.

QUE la somme de 125 000 $, plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15393

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11485, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire installer une enseigne sur le bâtiment situé au 11485, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'émission du permis d'enseigne;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 11485, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15394

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour l'édifice Canam (11485-11575, 1re Avenue)

ATTENDU : la demande du requérant qui désire réaménager l'entrée sud de l'édifice Canam situé au 11485 - 11575, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'émission du permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation pour le réaménagement de l'entrée sud de l'édifice Canam situé au 11485 - 11575, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15395

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11985, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire installer une enseigne et remplacer les auvents sur le bâtiment situé au 11985, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'émission du permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour l'installation d'une enseigne ainsi que pour le remplacement des auvents sur le bâtiment situé au 11985, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15396

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le bâtiment situé au 11900, 2e Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire rénover l'extérieur du bâtiment situé au 11900, 2e Avenue et installer des enseignes ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'émission du permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur et l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 11900, 2e Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15397

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux projets d'ensemble et aux stationnements de 50 cases et plus pour un terrain situé entre la 175e Rue et la 180e Rue

ATTENDU : la demande de permis du requérant pour un projet d'ensemble sur un terrain situé entre la 175e Rue et la 180e Rue ;

ATTENDU : que ce projet est assujetti au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable aux projets d'ensemble ainsi qu'à celui applicable aux stationnements de 50 cases et plus ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'autoriser l'émission du permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour la construction d'un projet d'ensemble sur un terrain situé entre la 175e Rue et la 180e Rue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable aux projets d'ensemble et du PIIA applicable aux stationnements de 50 cases et plus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15398

Adoption du plan d'action relatif aux obstacles à l'intégration des personnes handicapées

ATTENDU : l'obligation des municipalités comptant plus de 15 000 habitants de produire chaque année, depuis 2005, un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées à la société;

ATTENDU : le plan d'action préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines en collaboration avec tous les services de la ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'action relatif aux obstacles à l'intégration des personnes handicapées pour l'année 2026-2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15399

Nomination d'un membre sur le comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : que le mandat de trois membres du comité des loisirs et de la culture vient à échéance en octobre 2026 ;

ATTENDU : l'intérêt manifesté par M. Jean-Claude Gagné à poursuivre son implication au sein du comité des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : que M. Daniel Drouin et M. Daniel Jacques ne souhaitent pas renouveler leur mandat ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la nomination de M. Jean-Claude Gagné à titre de membre du comité des loisirs et de la culture pour une période de deux ans.

QUE de sincères remerciements soient adressés à MM. Daniel Drouin et Daniel Jacques pour leur implication et les services rendus au sein de ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15400

Nomination d'un membre sur le Comité des fêtes de Saint-Georges

ATTENDU : que M. le conseiller Olivier Duval doit quitter le Comité des fêtes de Saint-Georges;

ATTENDU : que M. le conseiller Philippe Breton a manifesté un intérêt à se joindre à ce comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la nomination de M. le conseiller Philippe Breton à titre de membre du Comité des fêtes de Saint-Georges, en remplacement de M. le conseiller Olivier Duval.

QUE de sincères remerciements soient adressés à M. le conseiller Olivier Duval pour son implication et les services rendus au sein de ce comité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15401

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Philippe Fortin ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Philippe Fortin à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 27 septembre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15402

Embauche d'un journalier pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher un journalier pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Ismaël Plamondon ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Ismaël Plamondon à titre de journalier pour le Service des travaux publics à compter du 5 octobre 2026 selon les conditions de travail prévues à la convention collective des cols bleus, conformément au rapport numéro 29776 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15403

Démission d'un pompier au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Gabriel Chatigny à titre de pompier au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Gabriel Chatigny à titre de pompier au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 7 septembre 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15404

Demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux immobilisations 2025-2028

ATTENDU : que la Ville désire remplacer le mobilier de la bibliothèque pour les aires de lecture et de travail, la salle de revues ainsi que le secteur jeunesse incluant le salon des petits ;

ATTENDU : que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux immobilisations 2025-2028 sous-volet 2.1 Maintien des infrastructures et des équipements culturels – Intervention visant un bien meuble ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation pour le Service des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'aide aux immobilisations 2025-2028 sous-volet 2.1 Maintien des infrastructures et des équipements culturels – Intervention visant un bien meuble

pour un montant de 60 000 $ et l'autorise à signer pour et au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15405

Nomination d'un régisseur – Aréna par intérim pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : l'absence indéterminée du régisseur - Aréna pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : qu'une redistribution des tâches est nécessaire temporairement ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer M. Michel Garneau, actuellement coordonnateur sportif, régisseur - Aréna par intérim pour le Service des loisirs et de la culture ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Michel Garneau à titre de régisseur – Aréna par intérim pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions présentées aux élus au rapport numéro 29815, et ce, à compter du 29 septembre 2026 et pour la durée de l'absence du régisseur – Aréna.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15406

Embauche d'un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Luc Labbé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Luc Labbé à titre de préposé à la maintenance surnuméraire pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 29 septembre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15407

Embauche d'un chef de Division – Relations de travail et développement organisationnel pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : le besoin d'embaucher un chef de Division – Relations de travail et développement organisationnel pour le Service des ressources humaines à la suite de l'adoption du nouvel organigramme du Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation du comité de sélection, à l'effet d'embaucher Mme Elizabeth Fortier ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Elizabeth Fortier, à titre de chef de Division – Relations de travail et développement organisationnel pour le Service des ressources humaines, selon les conditions de travail des employés-cadres, incluant une période de probation de 6 mois, et ce, à compter du 13 octobre 2026, conformément au rapport numéro 29838 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15408

Attribution du contrat pour la réparation de la boîte d'engrenages du T-Bar #2 du centre de ski Saint-Georges

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
PUISSANCE IDS INC.	59 287,44 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **PUISSANCE IDS INC.** le contrat **pour la réparation de la boîte d'engrenages du T-Bar #2 du centre de ski Saint-Georges** pour un montant total de **59 287,44 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 FORMATRICES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 formatrices pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15245

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15245 adoptée le 8 juin 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15226

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15226 adoptée le 25 mai 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15222

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15222 adoptée le 25 mai 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15195

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15195 adoptée le 11 mai 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15194

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15194 adoptée le 11 mai 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15192

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15192 adoptée le 11 mai 2026 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-15191

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 26-15191 adoptée le 11 mai 2026 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, dont notamment l'étude du plan triennal d'immobilisations et la soirée hommage des employés de la Ville, et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de la famille et des ainés, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, sur le comité de développement durable et sur le conseil d'administration de Beauce Art : L'International de sculptures, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le comité du régime de retraite des employés, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par madame la mairesse Manon Bougie sur le conseil des maires, sur le conseil d'administration de Destination Beauce, sur le sommet électoral organisé par l'Union des municipalités du Québec, sur la Commission de l'immigration, sur l'assemblée générale annuelle du Caucus des cités régionales, sur le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce et sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 18, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par monsieur le conseiller Philippe Breton, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****